

Budget 2012: toutes sections

2011/2020(BUD) - 26/05/2011 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation du projet de budget de la Commission pour l'exercice 2012.

CONTENU : la Commission a adopté le projet de budget 2012, le 2^{ème} de « l'ère Lisbonne ». Il s'agit également du 5^{ème} et avant-dernier budget relevant des perspectives financières 2007-2013 dont le principal objectif sera **le soutien aux investissements et à la croissance économique**, sur la base de perspectives économiques plus positives.

Parallèlement, le budget 2012 entend:

- agir dans un nouveau cadre établi pour la relance et la gouvernance économique ([Europe 2020](#) et [semestre européen](#)) ;
- jouer un rôle important en tant que levier pour les politiques de relance des États membres, ce qui aura des retombées sur les bénéficiaires finaux.

Le budget en quelques chiffres : le total des dépenses demandées dans le projet de budget (PB) 2012 s'établit à **147.435,6 millions EUR en crédits d'engagement**, ce qui correspond à 1,12% du RNB, soit une augmentation de 5.324,3 millions EUR par rapport à 2011 (+3,7%). Il reste ainsi une marge combinée d'un total de 1.603,3 millions EUR sous les divers plafonds du CFP.

Quant aux **crédits de paiement**, le total s'élève à **132.738,6 millions EUR**, c'est-à-dire à 1,01% du RNB. Ce montant est en hausse de 6.191,9 millions EUR par rapport aux crédits de paiement inscrits dans le budget 2011 (+4,9%), ce qui laisse une marge de 8.815,4 millions EUR sous le plafond du CFP.

Les principales priorités budgétaires pour 2012 : l'objectif essentiel sera à nouveau de soutenir sans réserve l'économie européenne ainsi que les citoyens de l'UE, en cherchant à tirer parti de l'effet de levier du budget de l'UE pour consolider la croissance et améliorer les perspectives d'emploi, tout en soutenant les mesures mises en œuvre dans le cadre des budgets des États membres. Le projet de budget 2012 répondra également aux objectifs d'une croissance intelligente, durable et inclusive telle que définie par la stratégie Europe 2020.

Parmi les principales priorités retenues, on retiendra en particulier les éléments suivants :

- **investir pour la croissance dans le cadre de l'assainissement budgétaire :** le budget de l'UE est un outil servant à financer les investissements qui sont particulièrement nécessaires en période d'assainissement budgétaire dans les États membres. Sur un montant global d'engagements fixé à 147,4 milliards EUR, une part de **46,1% sera consacrée à la croissance durable**. Le budget tient pleinement compte des efforts d'assainissement budgétaire que réalisent actuellement les États membres et des difficultés qui y sont liées. La **hausse proposée du niveau global des crédits de paiement (+4,9%)** représente une précieuse contribution à la relance de l'économie et de la croissance en Europe et elle est également une conséquence nécessaire de l'obligation contractuelle qui incombe à l'Union d'honorer le nombre croissant d'engagements restant à liquider (RAL) issus des exercices précédents du fait que tous les grands programmes sont désormais en régime de croisière ;
- **renforcer le volet budgétaire de la stratégie Europe 2020 :** les dépenses relatives à la compétitivité pour la croissance et l'emploi, soit 15,2 milliards EUR en crédits d'engagement, et celles consacrées à la cohésion pour la croissance et l'emploi, soit 52,7 milliards EUR en crédits d'engagement, soutiendront l'économie de l'UE et contribueront à créer les conditions nécessaires à

une croissance durable, à court comme à long terme. Globalement, les crédits d'engagement proposés qui sont directement liés aux **objectifs de la stratégie Europe 2020 en 2012 augmentent de 5,1%**, passant à 62,6 milliards EUR. En particulier, la hausse du niveau des paiements octroyés aux programmes-cadres de recherche (+13,3%, ce qui porte le montant à 7,6 milliards EUR), aux Fonds structurels et au Fonds de cohésion (+8,4%, soit un total de 45,1 milliards EUR) vise à optimiser la contribution du budget de l'UE en faveur de la croissance économique et du soutien à la cohésion économique, sociale et territoriale dans une Union à 27 États membres. Ce renforcement des niveaux de paiement en faveur de la recherche et de la cohésion s'accompagne d'un **ralentissement de la hausse des dépenses de marché et des aides directes** dans le cadre de la politique agricole commune (PAC) ;

- **renforcer les domaines prioritaires du traité de Lisbonne** : lors de la préparation du projet du budget, la Commission a procédé à une évaluation approfondie des besoins des domaines prioritaires découlant des nouvelles compétences conférées à l'Union par le traité de Lisbonne, comme la **compétitivité et l'innovation** (+7,5% en crédits d'engagement), **l'espace** (+13,2%), les actions pour le **climat** (+6,1%) et la **PESC** (politique étrangère et de sécurité commune, +11%). La forte augmentation des crédits prévus pour le domaine «Liberté, sécurité et justice» témoigne de l'importance accordée à la mise en œuvre du «programme de Stockholm». Les ambitions de l'Union dans le domaine des actions extérieures se traduisent également dans le projet de budget par une hausse du niveau des crédits d'engagement en faveur de «l'UE acteur mondial» (+2,9%).

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES BUDGÉTAIRES PAR RUBRIQUE : la présentation qui suit est structurée selon les rubriques budgétaires du cadre financier 2007-2013 :

Rubrique 1 : *Croissance durable* : cette rubrique englobe les dépenses liées à la compétitivité et à l'emploi ainsi qu'à la cohésion :

- **1a, Compétitivité pour la croissance et l'emploi** : cette sous-rubrique regroupe les politiques essentielles à la mise en œuvre de la stratégie « Europe 2020 » : 7^{ème} Programme-cadre de recherche, programme «Éducation et formation tout au long de la vie», le PIC, les réseaux transeuropéens (RTE), GALILEO et le programme PROGRESS. Les crédits d'engagement de cette sous-rubrique 1a s'établissent à 15.223,6 millions EUR, augmentant de 12,6% par rapport à 2011. Il subsiste donc une marge de 129,4 millions EUR. Les crédits de paiement augmentent de 8,1%, passant à 12.566,1 millions EUR. Cette augmentation est liée, d'une part, aux préfinancements complémentaires rendus nécessaires par la croissance des crédits d'engagement pour la recherche et, d'autre part, au financement des paiements intermédiaires et finaux relatifs aux engagements restant à liquider ;
- **1b, Cohésion pour la croissance et l'emploi** : la sous-rubrique couvre essentiellement les Fonds structurels (FEDER, FSE et Fonds de cohésion). Les crédits d'engagement de cette sous-rubrique progressent de 3,4%, passant à 52.738,9 millions EUR, ce qui laisse une marge de 22,1 millions EUR. Les crédits de paiement augmentent de 8,4%, passant à 45.134,8 millions EUR. La hausse substantielle du niveau des paiements reflète l'impulsion donnée par la politique de cohésion 2007-2013 sur le terrain, et donc sa contribution aux investissements, à la relance économique et à la création d'emplois au sein de l'Union. Les programmes étant maintenant sur les rails, de nouvelles augmentations significatives des besoins de paiement sont attendues pour 2013.

Rubrique 2 : *Conservation et gestion des ressources naturelles*: des crédits d'engagement d'un montant de 60.158,4 millions EUR sont proposés pour la rubrique 2. Ce niveau de financement représente une augmentation de 2,6% par rapport à 2011 et laisse une marge de 651,6 millions EUR sous le plafond. Les crédits de paiement s'élèvent à 57.948,4 millions EUR, ce qui représente une hausse de 2,8% par rapport à 2011. Dans cette rubrique, le montant prévu pour les dépenses relatives au marché et les aides directes se chiffre à 44.179,7 millions EUR en crédits d'engagement et à 44.102,8 millions EUR en crédits de paiement.

Rubrique 3 : Citoyenneté, liberté, sécurité, justice : cette rubrique est scindée en 2 sous-rubriques :

- **3.a, Liberté, sécurité et justice** : la sous-rubrique est exclusivement consacrée aux actions dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice. Les crédits d'engagement de cette sous-rubrique enregistrent une augmentation considérable de 17,7%, passant à 1.340,4 millions EUR, de sorte qu'il subsiste une marge de 65,6 millions EUR. Les crédits de paiement font aussi l'objet d'une augmentation importante de 6,8%, passant à 868,3 millions EUR;
- **3.b, Citoyenneté** : cette sous-rubrique contribue à maintes initiatives phare de la stratégie Europe 2020, notamment «Jeunesse en mouvement», «Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois», «Une plateforme européenne contre la pauvreté» et «Union pour l'innovation». Les crédits d'engagement diminuent de 0,1%, reculant à 683,5 millions EUR, ce qui laisse une marge de 15,5 millions EUR. Les crédits de paiements pour cette rubrique baissent de 0,3%, pour s'établir à 645,7 millions EUR. Si l'on inclut dans cette comparaison le Fonds de solidarité de l'UE (196,9 millions EUR de crédits d'engagement et 18,4 millions EUR de crédits de paiement en 2011), les crédits d'engagement et les crédits de paiement baissent respectivement de 22,4% et de 3%. Le plafond annuel pour cette rubrique, qui finance plusieurs actions proches des citoyens européens, reste globalement stable dans le cadre financier actuel.

Rubrique 4 : Union européenne en tant que partenaire mondial : la rubrique 4 enregistre une hausse de 2,9% des crédits d'engagement, qui s'établissent à 9.009,3 millions EUR, laissant une marge accrue de 246,7 millions EUR sous le plafond. L'évaluation des performances des programmes relevant de cette rubrique du CFP a été très utile car, de par sa nature, la rubrique 4 est particulièrement exposée à des changements de situations, face auxquels l'Union doit réagir à bref délai. À cet égard, la Commission compte présenter avant la fin du premier semestre de 2011 **une lettre rectificative** à la suite de la révision de la politique européenne de voisinage. Les crédits de paiement enregistrent quant à eux une légère augmentation de 0,8% et passent à 7.293,7 millions EUR.

Rubrique 5 : Administration : les crédits d'engagement et les crédits de paiement pour l'Administration (rubrique 5), toutes institutions confondues, augmentent de 1,3%, les premiers s'établissant à 8.281,5 millions EUR et les seconds à 8.281,6 millions EUR. Il subsiste donc une marge de 472,5 millions EUR. La Commission a accompli des efforts particuliers pour **geler ses propres dépenses administratives** en réduisant les types de dépenses placées directement sous son contrôle, comme les dépenses relatives aux immeubles, à l'informatique, aux réunions, aux études, etc. Cela a conduit à un «gel nominal» du budget administratif de la Commission, si l'on exclut les pensions et les écoles européennes, soit une réduction de 1,8% en termes réels, selon les dernières prévisions (novembre 2010) de l'inflation qui établissent cette dernière à 1,8% pour 2012. Cette stabilisation des dépenses administratives en termes nominaux résulte également du fait que la Commission ne demande aucun poste supplémentaire, pour la 3^{ème} année consécutive. La Commission prévoit de continuer d'atteindre ses objectifs prioritaires, y compris ceux découlant de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, par un important effort de redéploiement. L'approche stricte adoptée par la Commission en matière de dépenses administratives a été suivie dans une large mesure par la plupart des autres institutions, ce qui se traduit par une augmentation globale pour la rubrique 5 de 1,3%, soit un taux inférieur à l'inflation prévue.

En guise de conclusion, la Commission estime que son projet de budget constitue une **proposition budgétaire responsable et cohérente qui tient compte des exigences formulées par les deux branches de l'autorité budgétaire** et qui prend dûment en considération les circonstances présentes. Il donne l'occasion de soutenir la croissance et les emplois et offre, sur la base d'une évaluation exhaustive et approfondie de la performance, la possibilité pour l'UE de cibler les actions qui doivent procurer un maximum d'avantages à ses citoyens et aux populations nécessiteuses dans notre voisinage. Il s'agit d'une proposition raisonnable permettant des discussions et une coopération tout au long de la procédure budgétaire en vue d'une adoption sans heurt et en temps utile du budget 2012.